

# Harmonisation des registres – Projet HarmPers

## Communiqué 18-2010

### Planning 2011 des livraisons des données des RdH à l'OFS

Madame, Monsieur,


Tout d'abord un grand merci pour votre engagement durant l'année 2010. Ainsi, le canton de Fribourg s'affiche dans le trio de tête des cantons suisses au niveau de la qualité des données dans les registres des habitants (RdH) et nous sommes confiants en vue de la prochaine livraison officielle de janvier 2011.

En matière d'EWID, le travail n'est pas encore totalement terminé, notamment dans les grandes communes du canton, mais il est en bonne voie et elles devraient terminer cette attribution au plus tard à la fin du 2<sup>e</sup> trimestre de l'année 2011.

Avec l'harmonisation des registres, il y a pas mal de bouleversements dans la manière de tenir le contrôle des habitants. En janvier 2011, un guide du préposé, élaboré avec l'aide et la collaboration d'un petit nombre de vos collègues, devrait vous parvenir afin d'unifier et clarifier les pratiques de chacun. Ce document est appelé à vivre et s'enrichir de vos remarques et autres observations.

#### Planning des livraisons 2011

A l'expérience et en raison de l'évolution du projet de la plateforme informatique cantonale, la direction du projet HarmPers a décidé de modifier quelque peu le planning 2011 des livraisons des données contenu dans le communiqué 17-2010. Les principaux changements sont :

- **Toutes les livraisons** (officielles et cantonales) devront avoir lieu entre le **15 et le 21 de chaque mois**
- **Toutes les livraisons** doivent être acceptées 
- La **date de référence** sera celle du **dernier jour du mois précédent**
- En dehors de ces périodes de livraisons obligatoires, la commune peut à tout moment envoyer un eCH94 (livraison test/de contrôle) à la date de référence souhaitée.

Mois des livraisons	Période de livraison	Format du fichier	Date de référence
<b>Janvier</b>	<b>15 au 21</b>	<b>eCH99</b>	<b>31.12.2010</b>
Février	15 au 21	eCH94	31.01.2011
Mars	15 au 21	eCH94	28.02.2011
<b>Avril</b>	<b>15 au 21</b>	<b>eCH99</b>	<b>31.03.2011</b>
Mai	15 au 21	eCH94	30.04.2011
Juin	15 au 21	eCH94	31.05.2011
<b>Juillet</b>	<b>15 au 21</b>	<b>eCH99</b>	<b>30.06.2011</b>

Août	15 au 21	eCH94	31.07.2011
Septembre	15 au 21	eCH94	31.08.2011
<b>Octobre</b>	<b>15 au 21</b>	<b>eCH99</b>	<b>30.09.2011</b>
Novembre	15 au 21	eCH94	31.10.2011
Décembre	15 au 21	eCH94	30.11.2011

Comme jusqu'à présent, quelques jours avant les livraisons, la commune recevra un bref rappel de la part du canton. Une commune qui, pour des questions de vacances ou d'absences planifiées du préposé au CdH, ne peut assurer la livraison à la période indiquée, **doit le signaler immédiatement** à Mme Yolande Flury au 026 305 15 16 ou par e-mail : [yolande.flury@fr.ch](mailto:yolande.flury@fr.ch) afin d'organiser ensemble une alternative.

## Principes pour les livraisons officielles trimestrielles (eCH99)

1. Le préposé saisit les derniers mouvements connus du trimestre précédent dans son RdH.
2. Afin de s'assurer que les livraisons eCH99 satisfassent toujours les seuils de qualité de l'OFS et correspondent à la meilleure qualité que souhaite le préposé, la commune livre au moins une fois avant le 15 du mois un **eCH94 avec la date de référence de la livraison officielle concernée**.
3. Dès prise de connaissance du message retour de la validation de l'OFS :
  - a. **si la qualité des données est signalée comme « acceptable »** par l'OFS, le préposé attend la période du **15 au 21** pour effectuer **une seule livraison** de ces données au format **eCH99**.  
A noter que le préposé, s'il le désire, peut aussi, lorsque des erreurs sont signalées, décider de d'abord les corriger, refaire un eCH94 avant le 15 puis livrer ensuite un eCH99 durant la période de livraison,
  - b. **si la qualité de l'eCH94 est insuffisante**, le préposé doit entreprendre les corrections nécessaires afin de satisfaire les seuils fixés par l'OFS.
4. Une fois la livraison de l'eCH99 effectuée et acceptée par l'OFS, le préposé continue son travail et envoie selon ses besoins à nouveau des eCH94.

## Résumé des principes entre le 1<sup>er</sup> – 21 des mois des livraisons officielles (eCH99)

1. Mise à jour.
2. Envoi eCH94 (contrôle de la qualité : OFS et préposé : OK) jusqu'au 15 du mois
3. Si 2 OK, envoi eCH99 entre le 15 et 21 du mois. Sinon refaire 2.
4. Poursuite de la tenue du RdH et envoi, selon besoin du préposé d'eCH94 pour contrôle.

Nous vous remercions d'ores et déjà de votre collaboration et vous souhaitons, Madame, Monsieur, de très belles fêtes de fin d'année et vous prions d'accepter nos plus cordiales salutations.

**Beat Binder**, directeur de projet HARM-PERS  
[beat.binder@fr.ch](mailto:beat.binder@fr.ch), T +41 26 305 15 28, Mobile +41 79 413 42 68

—  
**Service de la population et des migrants SPoMi**  
**Amt für Bevölkerung und Migration BMA**  
 Harmonisation des registres

Route d'Englisberg 11, 1763 Granges-Paccot  
<http://admin.fr.ch/hampers>

—

Direction de la sécurité et de la justice **DSJ**  
Sicherheits- und Justizdirektion **SJD**

—

ETAT DE FRIBOURG  
STAAT FREIBURG